



Fiche signalétique

BRP Huile Synthétique

4 temps



1. Identification

Nom du produit	BRP Huile Synthétique 4 temps
Code du produit	2213, 219702487, 219702488, 293600112, 293600115, 293600116, 415129404,
Autres moyens d'identification	BRP (EU) SYN 4-T All Season Grade. BRP Winter 4 Stroke oil. BRP 0W40. XPS Syn 4-Cycle All Season.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Lubrifiant de moteur.
Fournisseur(s)	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 565 de la montagne Valcourt, Qc JOE 2LO Tél. 819-566-3366 http://xpslubricants.com/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec: 613-966-6666

2. Identification des dangers

Résumé	Peut causer une légère irritation des yeux. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs produites à haute température. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés.	
	Non réglementé par le SIMDUT	Non réglementé par le SIMDUT

3. Composition/information sur les composants

Nom Chimique	CAS	Conc.
Alkyl dithiophosphate de zinc	68649-42-3	1 - 3 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières

	pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsif. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Garder la personne au chaud et calme.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Traiter les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO ₂). Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool,
Dangers spécifiques du produit	Ininflammable. Peut être combustible à haute température. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issu de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. ATTENTION, si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, les déchets résultant seront des déchets dangereux réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs produites à haute température. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés

toutes incompatibilités éventuelles	avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 40°C (50 à 104°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune information disponible pour ce produit.			
Mélange	VECD VEMP (8h)	Brouillard Brouillard	10 mg/m ³ 5 mg/m ³	RSST ACGIH , ON, OSHA, RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. Si contact avec le liquide, utiliser des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Si le produit est manipulé à haute température, porter des équipements de protection thermique.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier de Néoprène au besoin.			
Voies respiratoires	Non requise dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation approuvée par NIOSH/MSHA.			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			



Lunettes de sécurité Gants de néoprène mince Gants de nitrile Gants jetables de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide visqueux	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Ambré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Légère odeur d'hydrocarbure	Point d'éclair	>200°C (392°F) Cleveland vase ouvert
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non

Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	N.Dis. (Eau = 1)
Solubilité	Négligeable dans l'eau	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	14.5 cSt @ 100°C (212°F)
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Oxydants, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Alkyl dithiophosphate de zinc Ingestion >2000 mg/kg Rat Peau >2000 mg/kg Lapin
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Peut causer une légère irritation des yeux.</p> <p>Voie cutanée Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et une irritation. des rougeurs, une dermatite par dégraissage. Sur la base de données venant de produits similaires, un contact prolongé ou répété peut rendre la peau plus sensible à d'autres sensibilisants cutanés.</p> <p>Voie respiratoire Aucun effet négatif attendu en petite quantité. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer : l'essoufflement, de la toux, des dommages aux poumons.</p> <p>Voie orale Aucun effet négatif attendu en petite quantité. L'ingestion d'une grande quantité peut être nocive.</p> <p>Cancérogénicité Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p>Tératogénicité Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.</p> <p>Mutagène Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Immunotoxicité Aucune information disponible pour ce produit.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Aucune information disponible pour ce produit.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Mélange DL50 N.Dis. - N/Av.
Persistance	Aucune information disponible pour ce produit.
Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres effets nocifs	Aucune information disponible pour ce produit.


13. Données sur l'élimination

	<p>Contenant</p> <p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Recycler le contenant vide, si possible. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.</p>
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	
Dangers environnementaux	Aucune information disponible pour ce produit.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2012	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non disponible
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non disponible

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	<p>- Canada LIS et LES : Cette substance est répertoriée dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS). Alkyl dithiophosphate de zinc (CAS no. 68649-42-3).</p> <p>- INRP canadien : Alkyl dithiophosphate de zinc (CAS no. 68649-42-3). Cette substance est répertoriée dans Zinc (et ses composés).</p> <p>- USA Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.</p>
Système général harmonisé	<p style="text-align: center;">HMIS NFPA</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: left;"> <p>① Health</p> <p>① Flammability</p> <p>② Reactivity</p> <p>⑧ Protective Equipment</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p style="text-align: center;">SGH--- : Non réglementé par le SGH</p>

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 2013-12-13
Version	01
Autres informations	<p>- Service du répertoire toxicologique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), http://www.reptox.csst.qc.ca</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>